



Bâtir une nouvelle culture :

Thèmes centraux dans l'enseignement récent de l'Église sur l'environnement

**Commission épiscopale pour la justice et la paix
de la Conférence des évêques catholiques du Canada**

Au cours des dernières décennies, les papes ont rappelé aux catholiques du monde entier que nous devons accorder plus d'attention à l'environnement. Dans son message pour la Journée mondiale de la Paix, le pape Jean-Paul II constatait « une plus vive conscience des menaces qui pèsent sur la paix mondiale, non seulement à cause de la course aux armements, des conflits régionaux et des injustices qui existent toujours dans les peuples et entre les nations, mais encore à cause des atteintes au respect dû à la nature, de l'exploitation désordonnée de ses ressources et de la détérioration progressive dans la qualité de la vie... Face à la dégradation générale de l'environnement, l'humanité se rend compte désormais que l'on ne peut continuer à utiliser les biens de la terre comme par le passé¹. » Vingt ans plus tard, le pape Benoît profitait de la même occasion pour attirer l'attention sur « les menaces engendrées par le manque d'attention – voire même par les abus – vis-à-vis de la terre et des biens naturels, qui sont un don de Dieu² » et pour reprendre l'appel qu'il avait lancé en 2008 afin que l'humanité renouvelle et renforce « l'alliance entre l'être humain et l'environnement, qui doit être le miroir de l'amour créateur de Dieu, de qui nous venons et vers qui nous allons³ ».

À l'heure qu'il est, nombre de catholiques s'inquiètent à juste titre de l'état de notre environnement naturel. Afin de les aider, la Commission épiscopale pour la justice et la paix propose ici un modeste aperçu de huit grands thèmes traités récemment dans l'enseignement de l'Église sur l'environnement. On trouvera ici une brève description de chacun des thèmes ainsi que quelques citations exemplaires tirées des derniers textes pontificaux. Ces extraits montrent comment, du point de vue catholique, les problèmes économiques, sociaux et environnementaux sont nécessairement reliés les uns aux autres. Pour être bien comprise, cette interrelation doit s'entendre dans un cadre biblique fondé sur notre interprétation de l'œuvre créatrice et rédemptrice de Dieu, sur l'anthropologie chrétienne et sur le rôle que Dieu demande aux êtres humains de jouer dans l'ordre créé. La Commission espère que ces thèmes pourront orienter la discussion, la réflexion et la prise de décision sur les problèmes environnementaux éminemment concrets auxquels nous devons faire face aujourd'hui.

¹ Jean-Paul II, Message pour la Journée mondiale de la paix (1^{er} janvier 1990), 1.

² Benoît XVI, Message pour la Journée mondiale de la paix (1^{er} janvier 2010), 1.

³ Benoît XVI, Message pour la Journée mondiale de la paix (1^{er} janvier 2008), 7.

1 Les êtres humains sont des créatures faites à l'image de Dieu

Les êtres humains font partie du monde naturel mais, en même temps, ils le transcendent. Il y a ici deux points décisifs : (1) les êtres humains sont des créatures, c'est-à-dire que nous ne sommes pas Dieu. Nous ne pouvons donc pas nous comporter comme des dieux en dominant le reste de la création; il nous faut plutôt reconnaître que la création nous vient comme un don de notre Créateur. (2) Parmi les créatures, nous sommes les seules créées à l'image de Dieu; par conséquent, nous sommes porteurs d'une dignité inestimable.

Le premier pas pour une relation correcte avec le monde qui nous entoure est précisément la reconnaissance, de la part de l'homme, de sa condition de créature : l'homme n'est pas Dieu, mais il est son image. C'est pourquoi, il doit chercher à devenir plus sensible à la présence de Dieu dans ce qui se trouve autour de lui : dans toutes les créatures, et en particulier dans la personne humaine, il y a une sorte d'épiphanie de Dieu⁴.

L'homme, en étant l'image de Dieu, a une vraie affinité avec lui aussi. À partir de cet enseignement, on voit que le développement ne peut consister seulement dans l'usage, dans la domination, dans la possession sans restriction des choses créées et des produits de l'industrie humaine, mais plutôt dans le fait de subordonner la possession, la domination et l'usage à la ressemblance divine de l'homme et à sa vocation à l'immortalité⁵.

Il existe donc une sorte de réciprocité : si nous prenons soin de la création, nous constatons que Dieu, par l'intermédiaire de la création, prend soin de nous. Par ailleurs, une conception correcte de la relation de l'homme avec l'environnement ne conduit pas à absolutiser la nature ni à la considérer comme plus importante que la personne elle-même. Si le Magistère de l'Église exprime sa perplexité face à une conception de l'environnement qui s'inspire de l'écocentrisme et du biocentrisme, il le fait parce que cette conception élimine la différence ontologique et axiologique qui existe entre la personne humaine et les autres êtres vivants. De cette manière, on en arrive à éliminer l'identité et la vocation supérieure de l'homme, en favorisant une vision égalitariste de la « dignité » de tous les êtres vivants. On se prêle ainsi à un nouveau panthéisme aux accents néopaiens qui font découler

le salut de l'homme de la seule nature, en son sens purement naturaliste. L'Église invite au contraire à aborder la question de façon équilibrée, dans le respect de la « grammaire » que le Créateur a inscrite dans son œuvre, en confiant à l'homme le rôle de gardien et d'administrateur responsable de la création, rôle dont il ne doit certes pas abuser, mais auquel il ne peut se dérober. En effet, la position contraire qui absolutise la technique et le pouvoir humain finit par être aussi une grave atteinte non seulement à la nature, mais encore à la dignité humaine elle-même⁶.

2 La création a un ordre intrinsèque

L'univers créé est le fruit de l'amour de Dieu, qui a suscité des êtres humains à son image, capables de reconnaître l'ordre qui a présidé à la création. Du fait de leur position privilégiée au sein de la création, les êtres humains doivent reconnaître qu'ils ont la responsabilité d'être les gardiens de cette création et de préserver l'équilibre voulu entre les écosystèmes dont ils dépendent.



La loi inscrite par Dieu dans la nature et qui peut être lue à travers la raison, conduit au respect du dessein du Créateur, d'un dessein qui vise au bien de l'homme. Cette loi établit un certain ordre intérieur que l'homme trouve et qu'il devrait conserver. Toute activité qui s'oppose à cet ordre frappe inévitablement l'homme lui-même⁷.

N'est-il pas vrai qu'à l'origine de celle que nous appelons la « nature » dans son sens cosmique, il y a « un dessein d'amour et de vérité⁸ »?

Si la nature et en premier lieu l'être humain sont considérés comme le fruit du hasard ou du déterminisme de l'évolution, la conscience de la responsabilité s'atténue dans les esprits. Dans la nature, le croyant reconnaît le merveilleux résultat de l'intervention créatrice de Dieu, dont l'homme peut user pour satisfaire ses besoins légitimes – matériels et immatériels – dans le respect des équilibres propres à la réalité créée⁹.

⁴ Benoît XVI, Message pour la campagne de fraternité de l'Église au Brésil (16 février 2011).

⁵ Jean-Paul II, *Sollicitudo rei socialis* (1987), no 29.

⁶ Benoît XVI, Message pour la campagne de fraternité de l'Église au Brésil (16 février 2011).

⁷ Jean-Paul II, Homélie à Zamosc, Pologne (12 juin 1999), no 3.

⁸ Benoît XVI, Message pour la Journée mondiale de la paix (1 janvier 2010), no 6.

⁹ Benoît XVI, *Caritas in veritate* (2009), no 48.

3 L'« écologie humaine » et sa relation à l'écologie environnementale

Si l'écologie suppose un système de relations et d'interactions, on peut dire qu'il ne nous est possible de préserver une saine écologie de notre environnement naturel qu'à condition de cultiver une écologie authentiquement « humaine », c'est-à-dire de promouvoir des relations et des interactions humaines qui respectent la dignité de la personne humaine, le bien commun et la nature. Ceci à cause de la place unique de l'homme dans l'ordre créé. Au cœur de cette écologie humaine se trouve le droit de tout être humain à la vie, de la conception à la mort naturelle.

L'Église a une responsabilité envers la création et doit la faire valoir publiquement aussi. Ce faisant, elle doit préserver non seulement la terre, l'eau et l'air comme dons de la création appartenant à tous, elle doit surtout protéger l'homme de sa propre destruction. Une sorte d'écologie de l'homme, comprise de manière juste, est nécessaire. La dégradation de l'environnement est en effet étroitement liée à la culture qui façonne la communauté humaine : quand l'« écologie humaine » est respectée dans la société, l'écologie proprement dite en tire aussi avantage. De même que les vertus humaines sont connexes, si bien que l'affaiblissement de l'une met en danger les autres, ainsi le système écologique s'appuie sur le respect d'un projet qui concerne aussi bien la saine coexistence dans la société que le bon rapport avec la nature¹⁰.

L'homme ne sera capable de respecter les créatures que dans la mesure où sera présent dans son esprit un sens plénier de la vie; dans le cas contraire, il sera conduit à se mépriser lui-même, ainsi que ce qui l'entoure, à ne pas avoir de respect pour le milieu dans lequel il vit, pour la création. C'est pourquoi la première écologie qui doit être défendue est « l'écologie humaine ». Cela revient à dire que sans une claire défense de la vie humaine, de sa conception jusqu'à sa mort naturelle, sans une défense de la famille fondée sur le mariage entre un homme et une femme, sans une véritable défense de ceux qui sont exclus et mis en marge de la société, sans oublier, dans ce contexte, ceux qui ont tout perdu, victimes de catastrophes naturelles, on ne pourra jamais parler d'une authentique défense de l'environnement¹¹.



4 La maîtrise responsable

La nature a été menée à son achèvement dans l'être humain qui a reçu le mandat d'en rendre grâce et d'en prendre soin. Ce soin, auquel la Bible donne le nom de « soumission » (*Gn 1,28*), n'est pas une domination, mais plutôt une « maîtrise responsable ». En tant qu'intendant, l'être humain reconnaît que l'environnement ne lui appartient pas, mais qu'il est un don qui lui a été confié et qui exige de lui un agir responsable. La créature humaine discerne le rôle qui lui est dévolu par Dieu en exerçant son intelligence et son jugement éthique.

La création, matière structurée de manière intelligente par Dieu, est donc confiée à la responsabilité de l'homme, qui est en mesure de l'interpréter et de la remodeler activement, sans s'en considérer le maître absolu. L'homme est plutôt appelé à exercer un gouvernement responsable pour la conserver, la mettre à profit et la cultiver, en trouvant les ressources nécessaires pour une existence digne pour tous. Avec l'aide de la nature elle-même et avec l'engagement de son travail et de sa créativité, l'humanité est vraiment en mesure de remplir le grave devoir de remettre aux nouvelles générations une terre qu'elles aussi, à leur tour, elles pourront habiter dignement et cultiver encore¹².

Il est juste que l'homme puisse exercer *une maîtrise responsable sur la nature* pour la protéger, la mettre en valeur et la cultiver selon des formes nouvelles et avec des technologies avancées, afin que la terre puisse accueillir dignement et nourrir la population qui l'habite¹³.

Si nous examinons attentivement la crise sociale et écologique que la communauté mondiale doit affronter, nous devons constater que nous trahissons encore le mandat que Dieu nous a confié : être les gardiens appelés à collaborer avec Dieu en vue de veiller sur la création dans la sainteté et la sagesse¹⁴.

¹⁰ Benoît XVI, *Caritas in veritate* (2009), no 51.

¹¹ Benoît XVI, Message pour la campagne de fraternité de l'Église au Brésil (16 février 2011).

¹² Benoît XVI, Audience générale (26 août 2009).

¹³ Benoît XVI, *Caritas in veritate* (2009), no 50.

¹⁴ Jean-Paul II et S.S. le patriarche oecuménique Bartholomaios I, Déclaration commune dite « Déclaration de Venise » (10 juin 2002).

5 L'environnement est un enjeu moral

À cause de la place de l'être humain dans la nature, le soin de l'environnement n'est jamais un problème purement économique ou technologique : il constitue avant tout un enjeu moral. Une approche qui tenterait de résoudre les problèmes environnementaux en ne se fondant que sur des facteurs utilitaires ne saurait apporter de solution authentique. C'est que l'activité économique et le recours à la technologie sont des actions humaines qui comportent toujours une composante morale. La destruction de notre environnement est justement due au peu d'attention accordée à l'écologie à cause d'intérêts économiques à courte vue, de recherche de confort ou de profit individualistes, donc d'une pauvreté de valeurs éthiques évangéliques.

La limitation imposée par le Créateur lui-même dès le commencement, et exprimée symboliquement par l'interdiction de « manger le fruit de l'arbre » (cf. *Gn* 2,16-17), montre avec suffisamment de clarté que, dans le cadre de la nature visible, nous sommes soumis à des lois non seulement biologiques, mais aussi morales, que l'on ne peut transgresser impunément¹⁵.

Il est évident qu'une solution adéquate ne peut se limiter à une meilleure gestion, ou à un usage moins irrationnel des ressources de la terre. Tout en reconnaissant l'utilité concrète de telles mesures, il paraît nécessaire de remonter aux sources et de considérer dans son ensemble la crise morale profonde dont la dégradation de l'environnement est un des aspects préoccupants¹⁶.

¹⁵ Jean-Paul II, *Sollicitudo rei socialis* (1987), no 34.

¹⁶ Jean-Paul II, Message pour la Journée mondiale de la paix (1 janvier 1990), no 5.

La technique attire fortement l'homme, parce qu'elle le soustrait aux limites physiques et qu'elle élargit son horizon. *Mais la liberté humaine n'est vraiment elle-même que lorsqu'elle répond à la fascination de la technique par des décisions qui sont le fruit de la responsabilité morale.* Il en résulte qu'il est urgent de se former à la responsabilité éthique dans l'usage de la technique¹⁷.

[E]n s'appuyant sur le fait que « toute décision économique a une conséquence de caractère moral », il est aussi nécessaire que l'activité économique respecte davantage l'environnement. Quand on utilise des ressources naturelles, il faut se préoccuper de leur sauvegarde, en en prévoyant aussi les coûts – en termes environnementaux et sociaux –, qui sont à évaluer comme un aspect essentiel des coûts mêmes de l'activité économique¹⁸.

6 La solidarité

Parce que la création a été confiée à tout le genre humain et non à un individu, à un groupe ou à une nation quelconque, ses ressources et la responsabilité d'en prendre soin doivent être partagées par tous les êtres humains. Ce qui suppose la solidarité entre les individus, les peuples et les nations, ainsi que la « solidarité intergénérationnelle », c'est-à-dire le souci de préserver l'environnement pour les générations à venir. Notre solidarité avec les pauvres revêt aussi une importance capitale, car il leur est souvent plus difficile d'avoir accès aux ressources. Étant donné que la dégradation de l'environnement est souvent liée à la pauvreté, la solidarité exige qu'on s'attaque aux formes structurelles de pauvreté. Elle exige aussi que ceux qui utilisent et exploitent les ressources assument les coûts réels de leur utilisation, coûts qui doivent prendre en compte les répercussions environnementales sur les prochaines générations. Bref, la solidarité en matière d'environnement se fonde sur les exigences de la justice et du bien commun, qui s'étendent non seulement aux contemporains, mais aussi aux personnes encore à naître.

¹⁷ Benoît XVI, *Caritas in veritate* (2009), no 70.

¹⁸ Benoît XVI, Message pour la Journée mondiale de la paix (1 janvier 2010), no 7.





Pour que la planète soit habitable demain et que tous y aient leur place, j'encourage les Autorités publiques et tous les hommes de bonne volonté à s'interroger sur leurs attitudes quotidiennes et sur les décisions à prendre, qui ne peuvent pas être une recherche infinie et effrénée de biens matériels ne tenant pas compte du cadre dans lequel nous vivons, et qui doit être apte à subvenir aux besoins fondamentaux des générations présentes et futures. Cette attention constitue un aspect essentiel de la solidarité entre les générations¹⁹.

[O]n ne parviendra pas à un juste équilibre écologique si l'on ne s'attaque directement aux formes structurelles de la pauvreté existant dans le monde²⁰.

Les coûts économiques et sociaux, dérivant de l'utilisation des ressources environnementales communes, reconnus de manière transparente, doivent être assumés par ceux qui en bénéficient, et non par d'autres populations ou par les générations futures. La protection de l'environnement, la sauvegarde des ressources et du climat exigent que les responsables internationaux agissent conjointement dans le respect de la loi et de la solidarité, en particulier à l'égard des régions les plus défavorisées de la terre²¹.

La mise en place d'une *solidarité intergénérationnelle* loyale semble en effet urgente²².

¹⁹ Jean-Paul II, Discours à l'Académie pontificale des sciences (12 mars 1999), no 3.

²⁰ Jean-Paul II, Message pour la Journée mondiale de la paix (1 janvier 1990), no 11.

²¹ Benoît XVI, Audience générale (26 août 2009).

²² Benoît XVI, Message pour la Journée mondiale de la paix (1 janvier 2010), no 8.

7 La création et la spiritualité

Le spectacle admirable de la création devrait nous amener à y reconnaître l'art de notre Créateur et à lui en rendre gloire. Le monde créé n'est pas seulement un lieu à habiter ou un bassin de matières premières à utiliser; il possède une dimension esthétique capable d'élever notre esprit vers Dieu.

Face à la gloire de la Trinité dans la création, l'homme doit contempler, chanter, retrouver l'émerveillement. Dans la société contemporaine, l'on devient aride « non pas par manque de merveilles, mais par manque d'émerveillement » (G.K. Chesterton). Pour le croyant, contempler le créé est aussi écouter un message, entendre une voix paradoxale et silencieuse. . . La nature devient alors un Évangile qui nous parle de Dieu²³.

À travers l'être humain, porte-parole de toute la création, tous les êtres vivants louent le Seigneur. Notre souffle de vie, qui signifie également connaissance de soi, conscience et liberté (cf. *Pr* 20,27), devient un chant et une prière de toute la vie qui bat dans l'univers²⁴.

8 Des réponses aux problèmes environnementaux actuels

L'Église ne propose ni n'évalue de solutions techniques particulières à nos problèmes environnementaux actuels. Sa tâche consiste plutôt à rappeler aux gens la relation entre la création, les êtres humains et le Créateur. Néanmoins, il y a des principes généraux sans lesquels on ne saurait remédier à la situation actuelle. En voici quelques-uns.

- ❖ **L'urgence d'agir** : des actions s'imposent, qu'on puisse mettre en œuvre au plus tôt.
- ❖ **L'élaboration de politiques** : il faut élaborer des politiques pour protéger l'environnement. C'est par des politiques éclairées qu'un gouvernement protège le bien commun contre les intérêts individuels ou corporatifs égocentriques.
- ❖ **La coopération internationale** : les nations ne peuvent résoudre seules les problèmes environnementaux. L'interdépendance des écosystèmes requiert des politiques qui dépassent les étroites frontières des États.

²³ Jean-Paul II, Audience générale (26 janvier 2000).

²⁴ Jean-Paul II, Audience générale (9 janvier 2002).



- ◆ **La responsabilité financière** : le coût de la mise en œuvre des politiques doit être absorbé avant tout par les États qui sont les premiers responsables du problème, et non par les États pauvres qui en sont les victimes et qui représentent les populations les plus pauvres.
- ◆ **La réduction de la consommation** : les pays développés doivent diminuer leur consommation de biens. Les pays émergents doivent exploiter avec sagesse les ressources limitées de la terre.

Bien qu'évitant d'entrer dans des solutions techniques spécifiques, l'Église, « experte en humanité », s'empresse de rappeler avec force l'attention sur la relation entre le Créateur, l'être humain et la création²⁵.

Les sociétés technologiquement avancées peuvent et doivent diminuer leur propre consommation énergétique. . . Toutefois, une redistribution planétaire des ressources énergétiques est également nécessaire afin que les pays qui n'en ont pas puissent y accéder²⁶.

L'usage des ressources naturelles devrait être tel que les avantages immédiats ne comportent pas de conséquences négatives pour les êtres vivants, humains et autres, présents et futurs; que la sauvegarde de la propriété privée ne fasse pas obstacle à la destination universelle des biens; que l'intervention de l'homme ne compromette pas la fécondité de la terre, pour le bien d'aujourd'hui et celui de demain. . . Il faut des politiques nationales ambitieuses, accompagnées par un engagement international qui apportera d'importants avantages surtout à moyen et long terme²⁷.



Conclusion

Assez souvent les gestes posés par les nations, les gouvernements, les industries et d'autres organisations ne respectent pas les relations que l'être humain doit entretenir avec la terre. Mais il n'est pas moins vrai que, presque aussi souvent, nous nous rendons coupables personnellement de négligence et de manque de respect pour notre environnement, par nos actions ou par nos omissions. C'est pourquoi le bienheureux Jean-Paul II, dans une déclaration commune avec le patriarche œcuménique Bartholomaios I, disait qu'« une nouvelle approche et une nouvelle culture sont nécessaires, fondées sur la centralité de la personne humaine au sein de la création et inspirées par un comportement fondé sur une éthique écologique dérivant de notre triple relation avec Dieu, avec nous-mêmes et avec la création ». Chacune, chacun de nous doit collaborer à bâtir cette culture, qui doit être une culture de la « vie » dans tous les sens du mot. Mais comme cette nouvelle culture ne pourra se développer que lorsque nous saurons reconnaître la bonne façon d'être en relation avec Dieu, avec nous-mêmes et avec la création, nous avons présenté les huit thèmes qui précèdent afin d'aider les catholiques dans cette entreprise de renouveau culturel. Car il est de notre devoir « d'encourager et de soutenir tous les efforts qui sont faits pour protéger la création de Dieu et pour laisser aux générations futures une terre dans laquelle elles pourront vivre ». Que le Seigneur accorde aux catholiques et à toutes les personnes de bonne volonté la vertu d'espérance, pour que nous gardions courage et que nous sachions continuer de protéger notre environnement.

Le 28 janvier, 2013

Fête de St Thomas d'Aquin

Commission épiscopale pour la justice et la paix de la
Conférence des évêques catholiques du Canada

© Concacan Inc., 2013. Tous droits réservés.

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa.

Imprimé au Canada par St. Joseph Communications



100%



²⁵ Benoît XVI, Message pour la Journée mondiale de la paix (1 janvier 2010), no 4.

²⁶ Benoît XVI, *Caritas in veritate* (2009), no 49.

²⁷ Benoît XVI, Message pour la Journée mondiale de la paix (1 janvier 2010), nos 8 et 10.